

**Concours de recrutement des professeurs des écoles -- Session 2014**  
**Académie de Toulouse**  
**Epreuves d'admission – Oral 2**

Les épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles session 2014 se sont déroulées selon les indications de l'arrêté du 19 avril 2013 modifié.

**L'épreuve**

L' *Oral 2* comporte deux parties. Chacune d'elles s'appuie sur des contenus et des éléments d'appréciation différents.

La partie 1 traite de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que de la place de celle-ci dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La partie 2 porte sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école.

À travers cet *Oral 2* les membres du jury sont à même d'apprécier :

- un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) à l'école élémentaire et dans celui des activités physiques et expériences corporelles à l'école maternelle ;

- la capacité du candidat à se situer dans un fonctionnement global de l'école (se situer comme futur agent du service public du point de vue de l'éthique, du sens des responsabilités, de l'engagement professionnel) et à percevoir le rôle particulier du professeur des écoles lorsqu'il est en relation avec les partenaires de l'école ;

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains).

L'épreuve de l' *Oral 2* consiste à traiter successivement un sujet d'EPS puis un sujet sur une situation professionnelle selon deux modalités que les candidats devront enchaîner : un exposé puis un entretien.

Concernant l'EPS le candidat expose pendant 10 minutes maximum puis suivent 20 minutes d'entretien. Concernant la situation professionnelle à partir d'un dossier, le candidat expose pendant 15 minutes maximum puis enchaîne avec un entretien de 30 minutes.

L'*Oral 2* devant le jury dure donc 1h 15 mn. C'est une épreuve longue qui nécessite une attention soutenue.

Le sujet relatif à l'EPS est noté globalement sur 40 points. Le sujet sur la situation professionnelle est noté sur les deux parties : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'ensemble de l'épreuve de l'*Oral 2* est notée sur 100 points.

Préalablement aux épreuves orales, les candidats ont trois heures de préparation avec les deux sujets.

**Les commissions**

Pour la session 2014, compte tenu du nombre de candidats admissibles, 19 commissions ont été constituées. Ces commissions comportent 3 membres : une inspectrice ou un inspecteur de l'éducation nationale, une conseillère ou un conseiller pédagogique spécialiste en éducation physique et sportive, une ou un professeur(e) d'éducation physique du second degré. Tous les départements de l'académie sont représentés dans les commissions qui doivent aussi répondre à une exigence de parité. Au moment de leur constitution et lors des épreuves il est tenu compte de l'impératif respect de la neutralité des membres du jury.

## ORGANISATION GENERALE

### **Première partie de l'épreuve notée sur 40 points**

#### **Enseignement de l'éducation physique et sportive**

Elle permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Elle se déroule en deux temps :

- Un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes à partir d'un sujet proposé par le jury relatif à l'une des quatre APSA retenues, praticables à l'école primaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.
- Un entretien avec le jury de 20 minutes.

#### **Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues pour la session 2014 :**

- Activités athlétiques / course longue
- Activités gymniques
- Activités aquatiques / natation
- Jeux d'opposition / jeux de lutte

#### **Les sujets**

Concernant la première partie en EPS : Les sujets sont formulés sur une page unique et questionnent le candidat dans les trois champs didactique, pédagogique et institutionnel.

Ils se réfèrent à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice. Ils peuvent aussi se rapporter à une progression au sein d'un cycle d'activité.

Les sujets portent sur la présentation d'un contexte et d'une situation d'apprentissage à exploiter en référence à l'APSA, au cycle considéré, aux compétences mises en jeu, à la progression proposée. Il s'agit de concevoir et présenter une séquence d'apprentissage en EPS.

497 candidats ont été interrogés. 17 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve.

Les notes distribuées s'échelonnent de 0 à 40.

Moyenne de l'épreuve : 22,48 / 40 soit 11, 24 / 20.

- 16,5 % des candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10 (sur 40)
- 61 % des candidats ont obtenu au moins la moyenne de l'épreuve
- 26,5 % des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 30 (sur 40)

Les candidats apparaissent en majorité bien préparés à l'épreuve. D'une façon générale, le jury a valorisé les candidats qui ont assuré une très bonne gestion de leur temps, qui ont fait preuve de qualités de communication, qui se sont exprimés avec dynamisme, clarté et précision.

Globalement, les sujets sur les jeux d'opposition / jeux de lutte sont mieux réussis. Dans une moindre mesure, les résultats des candidats ayant traité des sujets relatifs aux activités gymniques sont un peu en retrait.

## **Exposé**

Les exposés sont souvent structurés et méthodiques mais le jury regrette un certain conformisme de la part de candidats dont le plan se révèle souvent formaté voire plaqué, sans véritable lien avec la situation proposée.

Les exposés lacunaires, les catalogues d'ateliers, les propositions pédagogiques non réalistes, les situations superposées, les discours trop généralistes, descriptifs, superficiels, ont été pénalisés.

L'absence de prise en compte de la sécurité ou de l'âge des élèves, les confusions sur l'APSA à traiter ou les hors sujets ont été unanimement sanctionnés.

Les meilleurs candidats répondent précisément à la question posée. Ils ont de bonnes connaissances des élèves, de la didactique de la discipline et des textes en général. Ils identifient et analysent clairement la situation proposée. Ils ont une excellente connaissance de l'enfant, notamment des plus petits, de l'EPS, des APSA et de leur mise en œuvre. Ils maîtrisent les enjeux didactiques, prennent en compte la sécurité des élèves, l'éducation à la santé et font des propositions pédagogiques pertinentes. Leurs progressions sont étayées et bien construites. Les objectifs d'apprentissage sont ciblés. La progressivité des acquis est explicite. Les situations proposées sont réalistes et s'inscrivent dans une démarche d'ensemble cohérente.

## **Entretien**

Il offre la possibilité au jury d'explorer d'autres pistes. Le candidat doit développer des capacités d'écoute et se préparer si nécessaire à faire évoluer ses propositions. Le métier d'enseignant nécessite de posséder une réelle capacité d'adaptation en fonction du contexte, des élèves, des attentes institutionnelles.

Le jury a valorisé les candidats qui ont fait preuve de bon sens, d'analyse et de synthèse, de prise de distance et de dialogue réflexif. Il a valorisé également ceux qui ont su faire évoluer leurs propositions initiales en saisissant les opportunités pour préciser ou infléchir leur pensée. Ils ont apprécié ceux qui ont proposé des réponses construites en prenant appui sur les textes institutionnels, sur leurs pratiques personnelles et sur des références théoriques ou scientifiques solides.

## **Recommandations**

- Structurer l'exposé en répondant aux questions posées tout en s'interrogeant sur les enjeux de l'activité, de la discipline.
- Bien articuler le contenu théorique et la mise en œuvre sur le terrain.
- Connaître l'activité, ses enjeux, les ressources à mobiliser, les problèmes moteurs fondamentaux rencontrés, savoir agir sur les variables.
- Savoir définir des contenus d'enseignement, construire les grandes lignes d'une unité d'apprentissage.
- Exprimer différents niveaux d'activités.
- Anticiper les difficultés d'apprentissage liées à l'activité.
- Savoir comment l'activité s'inscrit dans le développement de l'enfant.
- Evoquer les différents temps de la séance : conception, organisation mise en œuvre, régulation, évaluation.
- Montrer le lien qu'il est possible d'établir entre l'activité proposée et les connaissances à acquérir sur le respect du corps / la santé de l'élève / la sécurité.
- Développer des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation.
- Savoir gérer son temps.
- Maîtriser la terminologie et les concepts associés.
- 

Tout en n'attendant pas des candidats un niveau de spécialiste de la discipline, il s'est agi, à travers leur prestation, de vérifier un niveau de maîtrise exigible d'un Professeur des écoles polyvalent.

## **Deuxième partie de l'épreuve notée sur 60 points**

### **Mise en situation professionnelle**

Elle se déroule en deux temps :

- Un exposé conduit par le candidat d'une durée de 15 minutes à partir d'un sujet proposé par le jury relatif à une mise en situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.
- Un entretien avec le jury de 30 minutes.

#### **Les sujets**

La seconde partie porte sur une situation professionnelle. Les sujets sont développés sur 5 pages maximum, hors page de garde. Ils comportent un extrait signifiant de texte officiel, un extrait de document de référence à caractère pédagogique, un texte de type recherche et/ou un texte grand public.

La problématique proposée dans le dossier doit permettre au candidat d'exprimer sa connaissance du fonctionnement général de l'école, tout en s'y projetant avec ses connaissances et ses valeurs.

Pour la session 2014, dix thématiques ont été déclinées dans les sujets :

- L'accueil et la scolarité des élèves handicapés ;
- L'égalité filles-garçons ;
- L'aide aux élèves en difficulté ;
- La collaboration enseignant-ATSEM ;
- Le redoublement ;
- La scolarisation des enfants de familles itinérantes et de voyageurs ;
- L'autorité et la gestion de classe ;
- Les moins de trois ans à l'école ;
- La gestion de l'hétérogénéité des élèves.

Dans un premier temps, il s'agissait pour les candidats de repérer quels étaient les enjeux et la problématique du thème proposé à travers les documents et en s'aidant des questions posées. Quelques candidats n'ont pas su prendre la mesure du sujet et se sont enfermés soit sur une reprise des documents sous forme de paraphrases, soit sur une analyse de texte ne correspondant pas aux attentes de l'épreuve.

Les prestations des candidats ont été contrastées. Les commissions ont trouvé en assez grand nombre des candidats visiblement très bien préparés, traitant le sujet de manière synthétique en s'appuyant sur une analyse pertinente des documents et en élargissant leur propos à des exemples concrets en adéquation avec les compétences attendues d'un professeur des écoles. D'autres, en effectif non négligeable, n'ont guère tiré profit du sujet dans leur exposé comme lors de l'entretien.

#### **Les connaissances des candidats**

Du point de vue des connaissances, les meilleurs candidats ont fait preuve de connaissances générales sur le système qui ont favorisé leur réflexion, qu'elles soient contextualisées vis-à-vis de l'actualité (égalité fille-garçon) ou qu'elles aient apporté un éclairage complémentaire au sujet traité (analyse juridique et économique du redoublement). Par contre, le manque de connaissances a été flagrant pour plusieurs candidats et n'a permis de développer que des approximations (confusion des démarches d'enseignement, méconnaissance des types d'évaluations et leurs fonctions, incapacité à

envisager le développement d'un élève de maternelle), voire sur certains sujets des mises en danger des élèves (autorité et gestion de la classe, accueil des moins de trois ans).

On peut s'interroger sur la préparation de certains candidats qui se destinent au professorat des écoles. Certains confondent constamment premier et second degré, d'autres décrivent une école que plus personne ne rencontre aujourd'hui ou argumentent sans trop de certitude avec des références obsolètes et dépassées.

Sans qu'elles ne soient trop formelles, les prestations qui témoignaient d'une connaissance du droit scolaire et qui étayaient des propositions concrètes ont été appréciées favorablement par les membres des commissions.

### **Le registre de communication**

Comme son nom l'indique, l'*Oral 2* doit permettre aux candidats de faire preuve de leurs qualités de communication. Autant certains ont montré une aisance dans leur relation avec les membres du jury (regard et pauses ponctuant le discours, mise en perspective des propos de l'exposé avec l'entretien, humour à bon escient témoignant d'une maîtrise des connaissances et du registre de relation, usage des notes comme aide au discours plutôt que refuge..), autant certains n'ont pu éviter les hésitations, les tics de langage, les erreurs de français ( « la mixité a apparue vers les années », « un coin où c'est qu'il y aurait des dînettes... », « les garçons y z'yosérons pas.. »).

Parfois, les candidats ont fait preuve d'une attitude fermée en se retranchant dans une posture de timidité ou à l'inverse dans des signes manifestes d'agacement suite aux questions des membres des commissions qui visaient à faire justifier, préciser, expliquer les propos des exposés. Ces compétences de communication dont un enseignant doit faire preuve ont fait défaut chez un nombre important de candidats qui, ne maîtrisant pas le sujet proposé, n'ont pu distancier leur propos et se sont trouvés en difficulté.

### **L'exposé**

L'exposé a permis de différencier d'emblée les candidats.

Parfois, le manque de connaissance vis-à-vis du thème du sujet a amené les candidats à faire des propositions hors de propos (l'aménagement du temps et de l'espace pour les moins de trois ans, les parcours des élèves, l'obligation scolaire..). Souvent les documents n'ont pas été compris ou mis en relation les uns avec les autres et les questions n'ont pas été traitées en les utilisant pour développer la problématique sous-jacente. Il est arrivé à plusieurs reprises que des candidats procèdent à une analyse ou à un commentaire des textes, se trompant visiblement sur les attendus de l'épreuve. On a pu regretter assez souvent une lecture littérale des notes et brouillons réalisés par les candidats, certains facilitant néanmoins le repérage d'un plan d'exposé, d'autres témoignant d'une pensée confuse.

Pour d'autres candidats, l'exposé était structuré, la problématique bien définie, les enjeux maîtrisés. L'argumentation du propos s'est alors appuyée sur une connaissance élargie et approfondie du thème, illustrée avec des exemples précis et personnels mis en lien avec la problématique. Un plan d'exposé personnalisé et clair a facilité l'expression de la pensée et les accroches des membres des commissions. Certains candidats ont fait visiblement preuve d'une méthodologie de l'épreuve orale articulant analyse des textes, exemples personnels et mis en perspective au-delà du sujet même.

#### **Quelques conseils :**

Ne pas systématiquement construire le plan d'exposé sur l'ordre chronologique des questions permet d'établir et de repérer une problématique qui prenne en compte l'ensemble des questions posées. Éviter de remplir la fin de l'exposé au risque de ternir un propos plus cohérent avec l'ensemble de la problématique.

Il vaut mieux éviter de tendre des perches au jury si on ne les maîtrise pas !

## L'entretien

Là encore, des différences notables ont été observées par les membres des commissions. Forts de qualités d'écoute et de réflexion, les meilleurs candidats ont su se positionner lors des questions posées. L'entretien s'est alors révélé vivant et constructif, le candidat faisant preuve d'un engagement pertinent. Des propositions d'exemples concrets basés en partie sur une expérience personnelle ont montré, sans omettre l'explicitation des valeurs chez certains candidats, des propensions à exercer de manière efficace et fortement éthique.

A contrario, des candidats ont fait montre de réponses allusives, trop brèves, sans développement. L'entretien prenant alors une tournure superficielle ou laborieuse, les propos tenus sont restés parfois incantatoires, ayant peine à trouver une traduction concrète dans la classe. C'est souvent au cours de cette partie de l'épreuve que les valeurs des candidats ont pu émerger. Les membres des commissions se sont alors souvent interrogés sur des propos maladroits ou révélateurs ("un enfant en souffrance est à envoyer chez un pédagogue", "il faut employer la force", "les parents au chômage ne s'occupent pas scolairement de leurs enfants"..).

### Quelques conseils :

Éviter bien entendu les réponses laconiques et à l'inverse la logorrhée.

Tant qu'à avoir un argument théorique, il doit être étayé.

C'est un concours qui prépare au métier de professeur des écoles. Il est donc important de pouvoir proposer (imaginer) des situations pédagogiques !

## Les attitudes

Les membres des commissions ont été sensibles au registre de la communication verbale et non verbale. Ils ont aussi apprécié le positionnement des candidats vis-à-vis de la thématique du sujet et du fonctionnement de l'école en général.

Pour beaucoup, ce positionnement restait à approfondir et à clarifier (statut des parents, relation de partenariat, positionnement avec les élus..). Certaines représentations des candidats se sont révélées inappropriées sur les familles et les élèves à besoins particuliers, témoignant alors de notables stéréotypes véhiculés par des données sociologiques peu maîtrisées.

Qu'ils aient ou non des réponses à apporter aux questions du jury, des candidats se sont inscrits dans une posture et une communication rigides, n'acceptant pas d'être confrontés à leurs contradictions. Ceci a pu leur être préjudiciable.

A contrario, il est utile de rappeler aux candidats qu'ils doivent éviter des postures démagogiques qui correspondraient aux supposées attentes du jury.

### Quelques conseils :

Attention à la distinction animateur/professeur.

Il faut s'efforcer de formuler des propositions réalistes et authentiques. On peut bien entendu émettre des doutes, mais rester sans propositions ne correspond pas aux attentes du jury.

**Jean-Marc CHAUSSARD, IEN, Coordonnateur Oral 2 partie 2**  
**Thierry GELDHOF, IEN, Coordonnateur Oral 2 partie 1**